



## Assurance maison et tempête

Par **nikon65**, le **11/02/2013** à **17:34**

Bonjour,  
Je viens vers vous car je commence à désespéré.  
J'ai eu un dégât de tempête qui m'a fait tomber un mur d'une grange attenante à ma maison.  
J'ai appelé mon assurance à la société générale, il m'a envoyé un expert. Après examen de mon dossier par l'expert et déplacement sur site, il m'annonce que mon assurance risque de ne pas prendre en compte le dégât car mon bâtiment était pas entièrement clos ou couvert. Soit disant que c'est une clause de refus.  
En farfouillant sur internet j'ai vu que si j'ai souscrit à une assurance incendie en plus de la tempête, ils doivent me le prendre en compte. Je partage le lien où j'ai trouvé l'info :  
<http://www.radier-associes.fr/assurances-multirisques/assurance-des-particuliers/la-garantie-tempete-et-les-batiments-non-entierement-clos-et-couverts/>  
Pourriez-vous m'aider, je perds espoir.  
Cordialement Eric